

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

PRESENTS : M. OLIVÉ Michel, Maire - M. LAGRANGE Jérôme, Mme LACROUTS Virginie – M. LARRALDE Franck et Mme PÉRISSÉ Chrystel, adjoints, Mmes BONNEFON Laure - HEUGA Sophie – MANTEROLA Intza - OBERMANN Sylvie - THIEBAUT Corinne - MM - ESTOUEIGT Jérémy - LADAURADE Alexandre - LAVIE Pierre - POUYMIROO Jean Jacques - TEMPLIER Sylvain.

ABSENT EXCUSE : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ESTOUEIGT Jérémy

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints ont été fixées. Elles s'élèvent à 34 % de l'indice brut du traitement de la fonction publique pour le Maire et à 10,5 % pour chacun des quatre adjoints. Ces montants ont été déterminés en application du barème fixé par la loi en fonction de la strate démographique de la commune. Le conseil municipal, suivant la proposition du Maire et des adjoints, a fait le choix de ne pas appliquer les montants maximaux prévus par la réglementation.

2 à 10 – Désignation des délégués

- **Syndicat TE64**
 - ✓ Délégué titulaire : OLIVÉ Michel
 - ✓ Délégué suppléant : BONNEFON Laurel
- **Syndicat GAVE & BAISE**
 - ✓ Délégués titulaires : LARRALDE Franck – ESTOUEIGT Jérémy
 - ✓ Délégués suppléants : PÉRISSÉ Chrystel – LACROUTS Virginie
- **Syndicat AEP ELV**
 - ✓ LACROUTS Virginie – LAVIE Pierre
- **Syndicat ADEM**
 - ✓ Délégué titulaire : LARRALDE Franck
 - ✓ Délégués suppléants : TEMPLIER Sylvain - PÉRISSÉ Chrystel
- **CCLO**
 - ✓ OLIVÉ Michel - LAGRANGE Jérôme
- **Communes forestières**
 - ✓ TEMPLIER Sylvain
- **Commission de contrôle des impôts directs**
 - ✓ EN COURS DE CONSTITUTION
- **Commission d'appel d'offre :**
 - ✓ Membres titulaires : LAGRANGE Jérôme – LARRALDE Franck – THIEBAUT Corinne
 - ✓ Membres suppléants : OBERMANN Sylvie – HEUGA Sophie – LADAURADE Alexandre

▪ **Diverses Commissions communales :**

✓ **Commission de voirie, réseaux, agriculture et environnement :**

LAGRANGE Jérôme - BONNEFON Laure - LARRALDE Franck - LAVIE Pierre - OBERMANN Sylvie - POUYMIROO Jean Jacques – TEMPLIER Sylvain.

✓ **Commission affaires sociales, santé, solidarités, intergénérationnel, vie scolaire :** LACROUTS Virginie - BONNEFON Laure - HEUGA Sophie - LADAURADE Alexandre - PÉRISSÉ Chrystel - THIEBAUT Corinne.

✓ **Commission bâtiments communaux et patrimoine bâti :**

LARRALDE Franck - BONNEFON Laure - HEUGA Sophie - LADAURADE Alexandre - LAVIE Pierre - MANTEROLA Intza - OBERMANN Sylvie.

✓ **Commission vie associative, sport et culture :** PÉRISSÉ Chrystel - ESTOUEIGT Jérémy - LACROUTS Virginie - LADAURADE Alexandre - MANTEROLA Intza - OBERMANN Sylvie - TEMPLIER Sylvain - THIEBAUT Corinne.

11 – Désignation du référent déontologue

Comme proposé par l'Association des Maires du 64, la personne désignée, Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences à l'UPPA mènera sa mission au sein de la Maison des Communes des Pyrénées-Atlantiques à PAU.

12 – Compte 623 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que les dépenses suivantes seront prises en charge sur le compte 623 :

- les manifestations culturelles, sportives et éducatives, inaugurations, fêtes, spectacles, bals, expositions et animations diverses ;
- participation aux vœux,
- cérémonies publiques à caractère officiel
- cérémonies de mariage, baptême républicain ou enterrement,
- chantiers bénévoles
- frais divers réception et inaugurations,
- bons et repas des aînés

13 – Motion de soutien TE64 :

Les Syndicats départementaux d'énergie regroupés au sein de leur fédération nationale, se sont réunis lors d'une Assemblée Générale le 11 décembre 2025, au cours de laquelle une motion a été adoptée en réaction au projet de nouvel acte de décentralisation envisagé par le Gouvernement.

Cette motion a été présentée au Comité Syndical de TE64 le samedi 14 février 2026 qui l'a adoptée au travers du vote des délégués de l'ensemble des communes représentées.

Il s'agit en substance de s'opposer au principe de confier aux Départements, le rôle de « Chef de File des réseaux de proximité », lesquels concernent les secteurs du numérique, de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime qu'il convient de soutenir cette motion et demande au gouvernement de renoncer à ce projet.